



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRe, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRe, QUÉBEC,
LE JEUDI, 22 JANVIER 2026, À 18H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE 16 JANVIER
2026.

PRÉSENTS : Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Gilles Girouard, directeur général par intérim, et Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, sont également présents.

2026-059 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu : D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2026-060 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

2026-061 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu : D'adopter un Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2026.

2026-062 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2884 SUR LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE À TOUT TRANSFERT DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu : D'adopter un règlement modifiant le Règlement 2884 sur les taux du droit de mutation applicable à tout transfert dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

2026-063 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : De lever la séance à 18h03.

John Belvedere, maire

Me Caroline Thibault, greffière